



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6439^e séance

Jeudi 9 décembre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Rice	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Sumi
	Liban	M. Khachab
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation au Burundi

Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies
au Burundi (S/2010/608)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2010/608)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la présente séance. Je propose d'inviter ce représentant à participer à la séance, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Nsanze (Burundi) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, S. E. M. Augustin Nsanze.

Au nom du Conseil de sécurité, j'invite, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, M. Charles Petrie.

Il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil de sécurité, j'invite également, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Paul Seger.

Il en est ainsi décidé.

J'appelle l'attention des participants sur le document S/2010/608, qui contient le septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Charles Petrie.

M. Petrie (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil de sécurité est saisi (S/2010/608) rend compte des principales avancées réalisées au cours de l'année écoulée et des défis que le peuple et le Gouvernement burundais devront relever. Il présente également les propositions du Secrétaire général au sujet du mandat et de la structure de la présence de l'ONU qui succédera au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

Durant la période à l'examen, la vie politique a largement été dominée par les préparatifs et l'organisation des élections générales et par des événements connexes. Sur la base du calendrier arrêté par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les élections communales, présidentielle, législatives et collinaires ont été organisées entre le 24 mai et le 7 septembre. L'ONU a fourni à la CENI un appui tout au long du processus électoral, notamment pour la délivrance gratuite de cartes d'identité, ainsi que d'autres formes d'assistance technique.

Par ailleurs, le double mécanisme mis en place en 2009 pour la préparation des élections, à savoir le Comité stratégique consultatif et la Commission technique de coordination, a poursuivi ses activités, qui consistaient notamment à encourager le dialogue entre acteurs politiques. Un fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été mis en place pour couvrir la plus grande partie du budget pour les élections et la Commission de consolidation de la paix a contribué à mobiliser un appui international.

Les élections communales, initialement prévues le 21 mai 2010, ont été reportées au 24 mai, principalement en raison de problèmes techniques. Avec 64 % des voix, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) est le grand vainqueur des élections communales; il est suivi des Forces nationales de libération (FNL), qui ont obtenu 14 % des voix; de l'Union pour le progrès national (UPRONA), avec 6 % des voix; du Sahwanya-Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU), 5 %; du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), 4 %; et de l'Union pour la paix et le développement-Zigamibanga (UPD-Zigamibanga), avec 2 % des voix.

Les observateurs nationaux et internationaux ont déclaré que les élections avaient été menées conformément aux normes internationales et que les

irrégularités observées n'avaient pas été suffisamment importantes pour remettre en question la validité des résultats ou leur crédibilité.

Le principal problème rencontré est lié au fait qu'un groupe de 12 partis d'opposition, qui se font appeler l'Alliance démocratique pour le changement-Ikibiri (ADC-Ikibiri), regroupant les FNL, le Sahwanya-FRODEBU, le CNDD-FDD, le MSD et l'UPD, ont rejeté les résultats des élections. Ils ont demandé l'organisation d'un nouveau scrutin, ont boycotté le reste du processus électoral et ont exhorté leurs membres à ne pas occuper leurs sièges dans les conseils communaux.

Pendant la visite officielle qu'il a effectuée au Burundi le 9 juin, le Secrétaire général a encouragé tous les partis à poursuivre le dialogue et a lancé un appel à l'ADC-Ikibiri afin qu'elle fasse appel aux mécanismes de recours juridiques internes existants. En outre, le Représentant spécial de l'Union africaine et moi-même avons à plusieurs reprises encouragé l'ADC-Ikibiri et ses membres constituants à reprendre leur place au sein du processus électoral. À l'exception de l'UPRONA, qui a participé aux élections parlementaires, les principaux partis d'opposition ont boycotté les autres scrutins. Le Président Nkurunziza a été réélu, et le CNDD-FDD a obtenu une large majorité aux deux chambres du Parlement.

(l'orateur poursuit en français)

Une préoccupation particulière évoquée dans le rapport a trait aux menaces et à l'intimidation visant les membres de l'opposition politique. En effet, quelques leaders d'opposition parmi les plus connus ont quitté le pays par crainte de persécutions. De surcroît, à la suite de rumeurs persistantes concernant son arrestation imminente, Agathon Rwasa, Président des FNL, est entré en clandestinité le 23 juin. Le 23 septembre, il a adressé une lettre au Secrétaire général pour solliciter son intervention en vue du rétablissement des dirigeants légitimes des FNL.

Le Secrétaire général fait part dans son rapport de sa préoccupation au sujet du climat d'impunité qui prévaut, et particulièrement face aux actes de torture relevés au cours de la période sous examen. Les violations des droits de l'homme persistent. Elles sont marquées, entre autres, par des restrictions importantes de la liberté d'expression, d'association et de réunion des partis politiques et des organisations de la société civile. On observe également des cas rapportés

d'exécutions extrajudiciaires et/ou des assassinats pour motif politique.

Il est donc clair que la consolidation de l'État demeure inachevée en raison des nombreux défis à relever. Cependant, le dialogue entre le Gouvernement et l'ONU concernant les cas de violations des droits de l'homme est en très bonne voie. L'évolution récente indique une légère réduction des arrestations et autres violations des droits de l'homme pour motif politique. De plus, les consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice de transition sont achevées et le rapport vient d'être publié.

Le Conseil national de sécurité burundais a tenu sa troisième réunion le 19 novembre pour procéder à une évaluation de la situation sécuritaire du pays. Le Conseil a, entre autres, réaffirmé la nécessité de sanctionner sévèrement les membres des forces de sécurité coupables de violations des droits de l'homme à l'égard de la population. Durant la période considérée, la situation sécuritaire a été relativement stable mais reste préoccupante. Par ailleurs, les rumeurs faisant état de la naissance d'un mouvement armé nourrissent les craintes d'un retour à un passé trop violent.

(l'orateur reprend en anglais)

En dépit des préoccupations susmentionnées, il importe de souligner les progrès remarquables accomplis au Burundi. Les élections ont mis en relief l'affirmation d'une société civile indépendante qui s'exprime haut et fort et qui continue de jouer un rôle important dans le pays. Par ailleurs, l'absence de violences à grande échelle pendant et après la période électorale est un indicateur de la maturité politique croissante de la population et du fait que l'on renonce progressivement à la violence en tant que moyen d'expression politique. Cela montre également dans quelle mesure la nature de la violence a évolué et ne se base plus sur des considérations ethniques.

L'ONU a appuyé plusieurs programmes et initiatives visant à renforcer les capacités des femmes et à les encourager à participer activement au processus électoral. En conséquence, le quota de 30 % imposé par la Constitution pour la représentation des femmes à l'Assemblée nationale a été atteint et même dépassé de deux points. En outre, 46 % des sénateurs sont des femmes. Le nombre de femmes au sein du Parlement et du Gouvernement a considérablement augmenté depuis 2005.

S'agissant de la bonne gouvernance et du développement économique, le Gouvernement s'est engagé à lutter contre la corruption, qui constitue un grave obstacle au développement économique du pays. À cet égard, certaines mesures ont déjà été prises, notamment le renvoi des hauts dirigeants corrompus de certaines entreprises publiques. Au cours du second semestre de 2010, le Gouvernement a également lancé le processus d'élaboration d'un deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Les progrès réguliers constatés en matière de réintégration des ex-combattants sont une évolution tout à fait bienvenue. En mai, dans le cadre du projet de démobilisation et de réintégration d'urgence appuyé par la Banque mondiale, le Gouvernement a effectué le dernier versement de la prime de réinstallation à 6 504 combattants démobilisés et dissidents des FNL dans leurs communautés respectives. Dans le cadre du programme de redressement communautaire cofinancé par le Programme des Nations Unies pour le développement, 3 781 anciens adultes associés avec les combattants des FNL sont employés à la réalisation de projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre.

En outre, à la suite de la libération du dernier groupe d'enfants associés à des groupes armés, le Burundi a été rayé de la liste des pays surveillés en application de la résolution 1612 (2005) en avril. Pendant ce temps, la réintégration de 626 enfants précédemment associés à des groupes armés a pris fin avec succès le 31 juillet.

Une autre évolution positive est que le Burundi a poursuivi son intégration à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Une union douanière, qui a pour but d'éliminer les droits de douane entre États membres de la Communauté, a été créée le 1^{er} janvier. Par ailleurs, le 29 avril, le Burundi a ratifié le protocole relatif au marché commun de la CAE, qui prévoit la libre circulation des hommes, des biens, des services et des capitaux ainsi que le droit à l'établissement. Le Burundi a accédé à la présidence de la CAE le 22 novembre et dirigera les débats sur la poursuite de l'intégration au cours de l'année à venir.

(l'orateur poursuit en français)

Suite à la demande du Gouvernement de redéfinir le rôle des Nations Unies au Burundi après les élections de 2010, le Secrétariat a entamé des discussions avec les autorités burundaises. Nous avons également consulté la société civile, le corps

diplomatique, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions de Bretton Woods et les entités du système des Nations Unies présentes au Burundi.

À l'issue de ces concertations, il a été recommandé que le BINUB soit remplacé par une structure plus légère pour appuyer les efforts de consolidation de la démocratie et poser les jalons d'un développement durable. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général recommande dans le rapport dont est saisi le Conseil aujourd'hui la création d'un bureau des Nations Unies pour une période d'un an renouvelable.

J'ai travaillé pour la première fois dans la région des Grands Lacs en 1994. J'ai servi comme fonctionnaire des Nations Unies au Rwanda pendant le génocide en 1994, puis pendant trois ans en République démocratique du Congo comme représentant principal du Secrétariat auprès des groupes rebelles actifs dans le pays. J'ai été témoin d'une souffrance et d'une violence sans égales. Dans un certain sens, je mesure donc aujourd'hui le chemin parcouru par ce pays, sa population et ses dirigeants. Cette transformation est cependant fragile et réversible. Il est par conséquent impératif, à cette étape critique, d'accompagner et d'appuyer les autorités démocratiquement élues, dans l'espoir qu'elles poursuivent le règlement de leurs différends par le dialogue et la concertation. Tel est le modèle qui permettra au Burundi de relever les défis politiques et d'embrasser un développement durable.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, c'est mon dernier exposé en tant que Représentant exécutif du Secrétaire général. Ce fut un honneur de servir le Secrétaire général et de bénéficier de la confiance du Conseil dans l'exercice de mes activités au Burundi. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma gratitude au Gouvernement burundais et à l'ensemble des forces vives du pays pour les excellentes relations de travail et de confiance dont j'ai bénéficié. Je n'oublie pas les partenaires internationaux, et en particulier je voudrais saluer le Représentant spécial de l'Union africaine, l'Ambassadeur Bah, un grand homme avec énormément de sagesse. Tous ont aidé à la mise en œuvre du mandat du BINUB.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Petrie de son exposé. Au nom du Conseil, je tiens également à exprimer notre gratitude à M. Petrie qui, comme il vient de le dire, a présenté son dernier exposé

au Conseil en sa qualité de Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. Nous le remercions de la compétence avec laquelle il a dirigé cet important Bureau et des services qu'il a rendus à l'ONU au fil des ans. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

Je donne maintenant la parole à M. Paul Seger.

M. Seger : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous remercier, au nom de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de nous donner la possibilité de présenter un rapport devant le Conseil de sécurité. Je m'exprime en tant que Président de la formation Burundi.

Deuxièmement, j'aimerais aussi exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour son rapport (S/2010/608) qui couvre effectivement tous les aspects pertinents de la consolidation de la paix d'une manière complète et équilibrée. Pour terminer mes remerciements, je voudrais aussi associer à vos remerciements, Madame, Charles Petrie, son équipe et ses prédécesseurs, pour l'excellent travail qu'il a fait. J'ai personnellement beaucoup bénéficié de son soutien. Il va me manquer. J'espère que la personne qui va lui succéder sera aussi compétente et excellente que lui. Je pense que la formation Burundi et l'ONU ont besoin d'une personnalité forte au Burundi.

Comme vous le savez, dans sa résolution 1902 (2009), le Conseil de sécurité a salué l'engagement de la formation à continuer son travail au Burundi et a demandé de soutenir le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) dans la perspective de bâtir des fondements pour une paix et une sécurité durables et la réintégration du développement du Burundi et de mobiliser des ressources à cet effet.

Dans mon rapport, je vais brièvement aborder les activités de la formation Burundi, faire une appréciation de la situation actuelle et formuler ou essayer de formuler une vision pour les futures tâches de la formation. Pour gagner du temps, je résumerai mon intervention écrite qui sera, je pense, distribuée. Je prie simplement les membres du Conseil de sécurité de se référer pour les détails à mon intervention que je demande au Secrétariat de faire figurer dans le procès-verbal.

En ce qui concerne les activités, Charles Petrie en a déjà mentionné plusieurs, mais je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement burundais pour son

excellente collaboration, qui a beaucoup facilité notre travail. Je compte poursuivre cette excellente collaboration à l'avenir.

Comme Charles l'a dit, l'année dernière, nous nous sommes essentiellement concentrés sur la facilitation des élections au Burundi et nous avons axé notre action sur les aspects financiers. Les donateurs au sein de la formation ont largement contribué à la réussite du processus électoral. Pour donner un petit chiffre, la plus grande partie des 46,5 millions de dollars que les élections ont coûtés, a été payée par les donateurs. Le Burundi a apporté son aide en versant 7,9 millions de dollars. Le Fonds pour la consolidation de la paix a versé quant à lui une contribution de 3 millions de dollars.

Nous avons aussi poursuivi l'accompagnement et le soutien politique du pays. Mon prédécesseur, Peter Maurer, et moi-même nous sommes rendus dans le pays. Nous avons également organisé des réunions avec le Gouvernement burundais et la formation ici à New York.

Troisièmement, je me suis également rendu à la Banque mondiale pour essayer de l'associer au processus de développement économique et social. Je pense qu'il y a là des aspects importants en vue de fusionner aussi bien les efforts de consolidation de la paix que les efforts économiques et sociaux car je suis d'avis qu'il n'y a pas de paix sans développement, mais il n'y a pas non plus de développement sans paix. Fusionner les efforts politiques de l'ONU et ceux de la Banque mondiale me paraît donc important.

Très brièvement, en ce qui concerne l'appréciation de la situation actuelle, je rappelle tout d'abord que nous partageons entièrement l'excellente analyse figurant dans le rapport du Secrétaire général. Je pense qu'après la conclusion du processus du cycle politique électoral, qui s'est déroulé à la satisfaction des observateurs, un nouveau chapitre s'est ouvert au Burundi. Il y a plusieurs aspects positifs; il y a l'établissement d'un gouvernement démocratiquement élu, stable et reconnu. Il y a aussi notamment la perspective de l'intégration du Burundi dans la Communauté d'Afrique de l'Est et d'autres communautés.

Je pense que pour que ces progrès se poursuivent, il faudrait promouvoir un environnement politique et institutionnel qui favorise justement ce développement économique et social et surtout créer un environnement stable et attractif pour les investissements étrangers. En

d'autres termes, nous devons continuer à travailler sur deux volets : le volet économique et social, d'une part, et le volet politique et institutionnel, d'autre part.

S'agissant du volet économique et social, je pense qu'il faudrait surtout être conscient du fait que la population burundaise attend ce que j'appellerais un dividende de la paix. Elle veut que les progrès économiques et sociaux se poursuivent après les élections. Nous avons l'obligation morale et politique de la soutenir à cet égard et je pense surtout aux jeunes qui attendent à juste titre des résultats.

S'agissant du volet politique et institutionnel, il faudrait à mon avis continuer à améliorer la situation dans les domaines que Charles a également mentionnés à juste titre. Je mentionnerais, entre autres, la lutte contre la corruption, qui est d'ailleurs une priorité du Gouvernement, mais aussi des secteurs comme la justice transitionnelle. Il y a là des événements importants et utiles qui viennent de se dérouler.

Il paraît aussi important de nouer, et de nourrir surtout, une culture de dialogue politique dans le pays. Le processus électoral ainsi que le boycott des élections par l'opposition a laissé des plaies. Je pense qu'il faudrait maintenant encourager les milieux modérés qui appellent à la conciliation et au dialogue pour isoler des éléments radicaux potentiels qui pourraient prôner la violence et l'oppression. Je me réfère surtout à des actes de violence politiquement motivés qui sont mentionnés, comme vous l'avez certainement lu, dans le rapport du Secrétaire général, et même des cas d'exécutions extrajudiciaires.

Je dois aussi dire qu'il y a plusieurs membres de la formation qui sont particulièrement préoccupés par une augmentation sensible des violations des droits de l'homme, ce qui est également mentionné dans le rapport du Secrétaire général, y compris des cas de torture.

Ce qui est positif, et je m'en suis rendu compte lors de ma visite en juillet, c'est que ce pays bénéficie d'une société civile dynamique, active et très engagée ainsi que de médias très engagés. Je pense que la tâche de la formation consiste notamment à soutenir cette société civile, la liberté d'expression, les médias. Nous avons la volonté et la disponibilité de travailler avec le Gouvernement dans ces domaines.

J'arrive déjà à la vision, en faisant peut-être une remarque préliminaire. Le but de la formation est de contribuer à ce que le pays considéré ait atteint un

degré de stabilité et de sécurité suffisant pour que l'accompagnement de la formation cesse. En d'autres termes, mon mandat est de me rendre obsolète. Nous travaillons avec le Gouvernement à ces objectifs, mais je pense qu'il y a encore du travail à faire et je pense que M. le Ministre sera d'accord avec moi. J'ai mentionné les aspects socioéconomiques et politiques et institutionnels que nous devons aborder ensemble. Je pense que nous pouvons le faire maintenant dans le cadre du cycle actuel du cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, qui s'achèvera au début de 2011 et nous travaillons avec le Gouvernement en ce sens.

Pour résumer, je vois quatre points sur lesquels la formation pourra travailler.

Premièrement, soutenir le pays en vue de son intégration dans la communauté d'Afrique de l'Est. Je pense que nous avons là un élément important pour la stabilité économique et politique du pays.

Deuxièmement, je pense qu'il faudrait intégrer dans les aspects économiques et sociaux de la stratégie de réduction de la pauvreté des aspects qui tiennent compte du conflit pour mettre en œuvre le principe selon lequel il n'y a pas de paix sans développement ni de développement sans paix.

Troisièmement, les questions institutionnelles, ainsi que les questions de l'état de droit et des droits de l'homme doivent être abordées. On a évoqué les questions de la corruption, de l'état de droit et des droits de l'homme que nous devons encore améliorer et soutenir davantage.

Quatrièmement et finalement, la question qui est peut-être la plus délicate et difficile – je ne sais pas – est de prôner cette culture de dialogue avec les différentes parties dans le pays. Je pense que ce serait important pour consolider et stabiliser le pays politiquement et pour aider justement les parties qui sont favorables à la modération et la conciliation.

C'est un peu cela ma vision de l'avenir et nous allons essayer de l'approfondir avec le Gouvernement. Je remercie aussi le Conseil de sécurité de la confiance accordée à la configuration afin que l'on puisse travailler ensemble avec le pays. Je pense, comme je l'ai dit au début, qu'une présence politique forte et engagée de l'ONU est importante et qu'il importe qu'un nouveau représentant spécial des Nations Unies soit nommé prochainement.

Je termine en redisant que j'apprécie beaucoup cette possibilité qui m'a été donnée de m'adresser au Conseil, et j'espère que ce sera une tradition qui sera maintenue à l'avenir. Je crois que le fameux document S/2010/507 donne la possibilité aux présidents des configurations de pays de s'adresser plus régulièrement au Conseil pour l'aider dans sa tâche et je suis entièrement disposé à le faire aussi à l'avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Seger de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Augustin Nsanze.

M. Nsanze (Burundi) : C'est pour moi un honneur et un plaisir que de prendre la parole à l'occasion de la présentation au Conseil de sécurité du septième rapport du Secrétaire général (S/2010/608) sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Je voudrais remercier le Conseil de sécurité et le Secrétaire général d'avoir associé le Gouvernement du Burundi à la séance de présentation de ce rapport.

À la veille de la fin du mandat du BINUB, S. E. M. le Président de la République m'a chargé de vous transmettre, Madame la Présidente du Conseil de sécurité, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de la gratitude du Gouvernement du Burundi pour l'appui que le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) lui a consenti au cours de ces quatre dernières années. Le Gouvernement de la République du Burundi sait aussi gré au Secrétaire général des efforts que le BINUB a déployés pour que la table ronde des bailleurs de fonds de mai 2007 soit couronnée de succès.

En effet, dans le cadre de la stratégie intégrée d'appui des Nations Unies au Burundi pour 2007-2008, dont la mise en œuvre s'est prolongée en 2009, le BINUB était le premier partenaire du Gouvernement sur le terrain dans la consolidation de la paix, première priorité des institutions issues des élections de 2005, après la crise sociopolitique qui a duré plus d'une décennie.

Lorsque le Gouvernement a sollicité le Secrétaire général de l'ONU pour que cette organisation coordonne les appuis au processus électoral, c'est au BINUB qu'est revenue la première responsabilité de ce travail au niveau du pays. Le Gouvernement a fortement apprécié la qualité du plaidoyer du BINUB pour que la Commission électorale nationale

indépendante puisse disposer de toutes les ressources nécessaires à l'organisation des différents scrutins, y compris l'allocation de ressources aux organisations féminines, à la société civile et aux médias burundais pour, respectivement, leur permettre de participer aux élections, de les observer et de les couvrir. Comme résultat, le processus électoral burundais a été un succès au niveau de la participation, de la sécurisation et de la transparence. Tous les observateurs nationaux, régionaux et internationaux l'ont constaté et rapporté.

S'agissant de la situation postélectorale sur laquelle revient le rapport du Secrétaire général, le Gouvernement n'est nullement responsable de l'exil des chefs des partis politiques qui ont boycotté les élections. Presque tous ont pris le chemin de l'exil dans la clandestinité et ont déclaré que leur sécurité était menacée une fois arrivés à l'extérieur.

À propos de l'espace de dialogue que réclament les dirigeants politiques, je voudrais rappeler que les partis ont créé eux-mêmes le Forum de dialogue permanent des partis politiques, où tous les partis politiques peuvent s'exprimer. À la base, la plupart de leurs élus participent à la vie politique des communes dans le cadre des conseils communaux qu'ils ont décidé de rejoindre, marquant ainsi leur désaccord avec leurs dirigeants qui ont décidé de boycotter les quatre derniers scrutins sans avoir consulté leur électorat. Il est dès lors incompréhensible que ces chefs de partis politiques prétendent ne pas disposer d'un cadre de dialogue avec le Gouvernement.

S'agissant de l'insécurité résiduelle, le Gouvernement en est conscient. C'est pourquoi il poursuit la campagne de désarmement des populations civiles et s'est doté d'équipements de marquage et de traçage des armes pour en contrôler la circulation. Il a par ailleurs revu la loi portant création de la Commission nationale Terres et autres biens et l'a dotée de nouveaux moyens pour lui permettre de régler le plus rapidement et le plus efficacement possible les litiges fonciers.

Il est regrettable que des médias zélés accréditent l'organisation d'une nouvelle rébellion sans malheureusement en donner les dirigeants politiques et les objectifs.

En ce qui concerne les droits de l'homme, le Gouvernement souhaite rappeler que le dossier relatif à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, qui avait été retardé par le processus

électoral, est aujourd'hui à l'ordre du jour de la session parlementaire.

Les partenaires techniques et financiers divergent encore avec le Gouvernement sur la façon dont il convient de comprendre les Principes de Paris. Mais nous espérons parvenir à un compromis qui respecte la Charte des Nations Unies et la souveraineté nationale.

Au passage, il est troublant de lire dans le rapport que la période électorale a été caractérisée par le manque de liberté d'expression et d'association alors que la synergie des médias a librement couvert les élections et que la société civile a déployé ses observateurs à travers les pays sans entraves. Au demeurant, le Gouvernement sanctionne toujours ses préposés lorsqu'il est établi qu'ils se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme ou de violations à caractère sexiste. Un numéro vert a été établi par la police et une cellule spéciale a été instituée pour réprimer les coupables de violences sexuelles. L'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi, qui a récemment visité le pays, s'en est rendu compte.

À moyen terme, le Gouvernement poursuivra la professionnalisation des corps de défense et de sécurité, avec l'appui de ses partenaires, en particulier les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Allemagne et la Suisse.

Sous ce même chapitre, les droits des enfants nous préoccupent également. Un des axes du Programme que l'UNICEF va appuyer au Burundi dans les quatre prochaines années concerne une meilleure protection de l'enfance. Parallèlement, S. E. M. le Président de la République vient d'étendre la gratuité de l'enseignement aux trois années scolaires postprimaires, non seulement pour faire de l'enseignement de base un enseignement fondamental, mais aussi pour soustraire l'enfant aux tentations de l'entraîner à travailler avant l'âge légal.

Un autre dossier qui suscite la polémique est celui des arrestations dites arbitraires ou irrégulières. Sans exclure qu'il peut y en avoir, sous réserve chaque fois des résultats d'enquête, il convient de signaler que les prévenus sèment exprès la confusion sur leurs forfaits. Au lieu, en effet, d'assumer les infractions pour lesquelles ils sont arrêtés, ils revendiquent automatiquement leur appartenance à un parti politique ou à une organisation de la société civile, comme si cette qualité les exemptait de leurs devoirs de citoyens.

Qui ignore que l'atteinte à la sécurité publique, la calomnie à l'endroit des institutions publiques, entre autres, sont punissables par la loi? C'est parmi ces cas que se classe celui de M. Jean-Claude Kavumbagu qui a dénigré les forces nationales de défense et de sécurité dans des circonstances aussi graves que la menace terroriste d'Al-Shabaab.

En matière de justice, le rapport critique les mouvements du personnel de la magistrature qui ne seraient pas avalisés par le Conseil supérieur de la magistrature. C'est hélas confondre la compétence des organes de gestion de ce corps. Le Conseil supérieur de la magistrature intervient dans l'évolution de la carrière du personnel, tandis que sa gestion au quotidien relève de l'autorité gouvernementale.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que la réforme du système judiciaire doit se traduire par des équilibres ethniques prévus par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. En outre, la durée d'instruction de certains dossiers, comme celui de l'assassinat de feu Ernest Manirumva, fait vite conclure par certains partenaires à l'impunité. Le Gouvernement estime qu'il s'agit d'une conclusion hâtive dans la mesure où le ministère public n'a pas encore conclu lesdites enquêtes. Si des dossiers civils peuvent, sous d'autres cieux, être instruits durant plusieurs années, est-ce anormal qu'un dossier de meurtre prenne le temps qu'il faut pour éviter de condamner les innocents?

Je saisis cette opportunité pour informer le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix que le rapport sur les consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle a été remis à S. E. le Président de la République par le Comité de pilotage tripartite ce mardi 7 décembre 2010. La principale recommandation du rapport est que le Gouvernement burundais et l'Organisation des Nations Unies finalisent un accord sur les points encore en suspens et conviennent d'un calendrier de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. Quelques semaines avant, le Parlement avait procédé à l'élection de l'ombudsman. Bref, le cadre institutionnel existe pour la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit. Il restera désormais à renforcer leur capacité pour accroître leur performance.

Parlant de la situation économique du Burundi, le rapport est pessimiste quant à la possibilité de pouvoir

éliminer la faim et l'extrême pauvreté. Je me permets de vous affirmer que le Burundi va relever le défi. Et pour preuves, alors que le pays était encore confronté à l'instabilité postconflit, il a pu, grâce au processus de consolidation de la paix et de mise en œuvre du cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, première génération, atteindre des résultats palpables comme le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'accroissement du produit intérieur brut et la stabilisation du taux d'inflation.

Le Gouvernement vient de lancer la préparation du nouveau cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, dont la mise en œuvre permettra le développement du pays à travers l'agriculture, le tourisme, les infrastructures, l'énergie, ainsi que les technologies de l'information et de la communication. D'ores et déjà le Gouvernement a adopté la politique agricole nationale et l'identification des secteurs porteurs dans le tourisme. La politique énergétique est en cours d'élaboration. Dans ce domaine, comme dans celui des infrastructures et celui des technologies de l'information et de la communication, le Burundi va tirer avantage de son intégration dans la communauté est-africaine, dans la Communauté économique des pays des Grands Lacs et dans les organisations régionales et continentales. Je profite de cette occasion pour porter à la connaissance du Conseil le fait que le Burundi vient d'assumer la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est pour l'année 2011 et qu'il compte sur le soutien de l'ONU pour réussir cette mission.

Parallèlement, il va falloir entamer la réintégration durable des populations affectées par le conflit. C'est un autre défi de taille. La stratégie existe déjà mais son plan d'action nécessitera des ressources financières supérieures à 250 millions de dollars pour sa mise en œuvre. Le Gouvernement burundais remercie déjà le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour sa promesse de mobiliser des fonds pour un programme initial qui devrait démarrer au premier trimestre de l'année prochaine.

Le Gouvernement burundais a beaucoup apprécié les consultations qui se sont déroulées entre lui et l'ONU sur la fin du mandat du BINUB et la mise en place d'une nouvelle structure, le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), pour poursuivre la

coopération entre les deux partenaires. Le Gouvernement éprouve une grande satisfaction après le consensus avec l'équipe du Secrétaire général sur le mandat, le format et l'appellation de la nouvelle structure de partenariat entre le Secrétariat de l'ONU et le Burundi. En effet, tel que conçu, le Bureau des Nations Unies au Burundi sera une structure nouvelle adaptée aux réalités du moment, qui coordonnera les agences des Nations Unies au Burundi dans la mise en œuvre des programmes d'appui au développement du Burundi pendant la période 2010-2014.

Cependant, le style utilisé dans le rapport n'indique pas la différence entre le caractère fragile que l'opinion internationale attribuait précédemment au Burundi, soi-disant que l'issue des élections était incertaine, ainsi que la période actuelle. Que sous-entend le rapport lorsqu'il parle de mettre en place des institutions responsables ou des institutions essentielles au paragraphe 60? Sera-t-il encore nécessaire pour l'ONU de faire des rapports sur la situation des droits de l'homme au Burundi alors que celui-ci va bientôt disposer d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme?

Parlant du renforcement de la société civile, il faudra rappeler à celle-ci que son rôle est surtout de renforcer les capacités de la population à la base au lieu d'être souvent une caisse de résonance de certains partis politiques d'opposition. Par ailleurs, appartenir à la société civile ne se matérialise pas, sous d'autres cieux, par l'hostilité systématique vis-à-vis des institutions ni par un comportement systématiquement antipatriotique. La société civile doit être un facteur de stabilisation plutôt qu'un ensemble de groupuscules financés clandestinement par des bailleurs mal intentionnés.

À propos du personnel du BINUB, la suggestion faite par le rapport est malheureusement difficile à mettre en pratique. En effet, une des conditions de l'appui des institutions de Bretton Woods au Gouvernement burundais est la stabilisation de la masse salariale. En outre, le retour à la fonction publique est réglementé par le statut des fonctionnaires de l'État ou le code du travail. Quant au secteur privé, il n'appartient pas au Gouvernement de lui donner des injonctions sur la gestion de ses ressources humaines.

Enfin, j'interpelle les rédacteurs du rapport pour qu'ils corrigent les quelques erreurs qui se sont glissées dans le texte et qui peuvent en fausser la

compréhension. Il s'agit, à titre d'exemple, de la mention du CNDD-FDD en lieu et place du CNDD tout court dans les paragraphes 7 et 8 du rapport, de la déformation du CNDD-FDD en CNDD-FDP au paragraphe 13. Au paragraphe 23, le Burundi a été reconduit dans le mandat de membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce n'est pas une première élection.

Je remercie encore une fois le Conseil de nous avoir invités à la présentation du septième rapport du Secrétaire général sur le BINUB. Le Gouvernement burundais est prêt à collaborer avec le nouveau Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), pour le bonheur de la population burundaise.

Je ne saurais terminer cette déclaration sans remercier vivement, au nom du Gouvernement burundais, M. Charles Petrie, pour la qualité de son travail en tant que Représentant exécutif du Secrétaire général de l'ONU au cours de cette année 2010.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Nsanze pour sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Par conséquent, conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.